

---

SAN JUAN – Espace du Moyen-Orient  
Lundi 12 mars 2018 – 15h15 à 16h45 AST  
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

TIJANI BEN JEMAA :            Nous allons commencer. Veuillez prendre place s'il vous plaît.  
Très bien.

Donc bonjour, pour les participants à distance peut-être que c'est le soir, bonsoir, je ne sais pas. Nous sommes à notre deuxième réunion de l'espace Moyen-Orient puisque nous avons pour la première fois organisé ceci à Abu Dhabi et cela a très bien fonctionné. Donc on s'est dit qu'on allait répéter l'expérience. Et le sujet a été choisi par la communauté, donc par vous. Nous allons donc parler de la conformité des données WHOIS au RGPD. Farzaneh qui a présenté ce sujet a en fait pris les notes pour la déclaration et vous avez maintenant cette déclaration. Vous la verrez, elle vous sera distribuée.

Alors j'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue parmi nous. Bienvenue à nos intervenants. Et pour commencer, nous avons le PDG de l'ICANN avec nous, Göran Marby. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Thomas Rickert qui présentera justement le sujet de la réunion. Et étant donné que Göran est très occupé, il n'a qu'un quart d'heure à nous

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

consacrer, donc je vais lui donner tout de suite la parole après Baher, Baher qui va donc faire la présentation initiale. Baher, c'est à vous.

BAHER ESMAT :

Merci Tijani. Je suis de l'équipe engagement des parties prenantes mondiales de l'ICANN. Bienvenue à cette deuxième réunion de l'espace Moyen-Orient à Porto Rico cette fois-ci. Je suis très heureux de voir cette pratique de cet espace, de cette réunion Moyen-Orient se poursuivre. Nous avons commencé à Abu Dhabi et je suis en particulier heureux de voir qu'il y a une telle énergie au sein du groupe stratégique du Moyen-Orient puisque nous avons pu organiser cette séance de manière ascendante.

Tout le processus commençait par Tijani, Farzaneh et d'autres, à commencer par la décision du sujet choisi. Ensuite, l'emploi du temps a été établi, la déclaration préliminaire a été rédigée. Tout ceci a été fait de manière ascendante et multipartite, donc c'est tout à fait adéquat. Et bien évidemment que le sujet d'aujourd'hui est très important puisqu'il s'agit du règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. Et je suis très heureux que la communauté du Moyen-Orient prête attention à ce sujet extrêmement important et que de telles discussions soient organisées à l'ICANN. Donc sans plus

---

attendre, je vais passer la parole à Göran Marby, président de l'ICANN.

GÖRAN MARBY :

Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être ici.

Tout d'abord, j'aimerais vous mentionner quelque chose. Nous avons eu des séances sur le RGPD ce matin, n'est-ce pas ? Et il y a eu une question de Steve. À la fin du forum public, nous allons en fait ajouter une heure pour discuter davantage de cette question du RGPD pour répondre aux questions. Donc c'est quelque chose que vous avez mentionné dans votre lettre et nous avons déjà eu plusieurs séances de ce type, mais nous savons que l'exercice n'est pas facile. C'est une discussion qui date d'il y a 20 ans sur le WHOIS avec des questions juridiques. Et si les gens prétendent savoir exactement ce qui va être adopté et mis en œuvre, en fait, ils leur racontent n'importe quoi, ce n'est pas vrai.

Alors revenons en arrière. Il y a six mois, enfin un petit peu plus, il y a huit mois, nous avons lancé le processus de réflexion sur le RGPD. Le RGPD en fait, c'est une loi. En général, dans ce type de situation, il y a une négociation sur la mise en œuvre des politiques et il existe des processus. Mais ce que nous n'avons pas, c'est un processus de conformité d'ICANN org avec la loi.

---

C'était en fait une blague, c'était un petit peu comme si on demandait à la communauté de s'occuper des impôts.

Il a fallu en fait inventer un nouveau processus déjà à la base. Nous vous avons demandé votre point de vue, c'était la première chose que nous avons faite, c'était donc la base, avec les cas utilisateurs. Et cela, c'était des choses qui ont été basées sur vos questions. Nous avons engagé des avocats avec Hamilton, un cabinet d'avocats et ils nous ont dit ce qu'ils avaient constaté. Et cela était important parce que pendant tout ce processus en fait, nous avons un petit peu défendu le système WHOIS.

Donc voilà, on a fait tout ceci et on s'est dit que le RGPD va avoir un impact sur le WHOIS. Ensuite, l'ICANN devra contrôler les données ; très bien. Ensuite, nous avons reçu un document des DPA et donc ils ont dit qu'un modèle d'accès par niveau serait bon ; très bien. Nous avons reçu plusieurs modèles de la communauté sur demande, nous les avons pris en compte et nous avons présenté une solution hybride.

Mais il y a un problème et c'est un vrai problème parce que du point de vue juridique, il faut que moi, je prenne une décision. Je ne peux pas éviter cette décision. À un moment ou à un autre, ICANN org en tant qu'entité doit être conforme, doit suivre la loi, respecter la loi.

---

Donc actuellement, toutes les discussions que nous avons, en fait, elles sont théoriques. Nous ne savons pas ce que vont dire les DPA. Et c'est cela qui est étrange avec cette loi parce qu'en fait, c'est une loi à deux volets. C'est une loi sur le comportement, c'est une loi qui définit comment nous devons nous comporter. Et je vais répéter la blague que je répète à chaque fois, c'est la loi d'une mère. Ma mère quand j'étais jeune me disait : « Si tu es sage, tu pourras sortir. » Et bien j'étais sage mais apparemment pour elle, être sage, cela ne voulait pas dire la même chose que pour moi. N'est-ce pas ? Et c'est ça le problème avec la loi.

La loi veut nous former à penser différemment par rapport à la vie privée et par rapport aux besoins d'informations. Donc nous avons fait très attention à ne pas dire exactement comment les choses vont se faire. Heureusement, la communauté de l'ICANN – et j'en suis très reconnaissant – a inventé un modèle. Et en fait, personne n'est d'accord avec ce modèle. C'est cela qui est drôle. Alors je ne sais pas si vous avez vu la présentation de ce matin, vous pourrez nous dire si on s'est trompé ou pas. Mais de toute évidence, il y a des divergences d'opinions dans la communauté.

Par contre, la communauté est d'accord sur une chose – et je sais qu'on en parle depuis un certain temps – c'est donc qu'on va utiliser ce modèle d'accès par niveau. Donc il y aura certaines choses qui seront montrées, il y aura un certain mur, donc un

---

accès à plusieurs niveaux. Et cela, c'est 80 % déjà du problème, de la discussion. Et donc je dois dire que la communauté s'est mise d'accord là-dessus et cela, c'est quelque chose qui est important du point de vue juridique.

Alors maintenant, on se trouve dans une situation, la situation dont on avait parlé en fait il y a six ou huit mois. On en est à ce point critique. Il y a quelques semaines, quelqu'un m'a dit : « Il faut bien que tu comprennes, Göran. Lorsque tu diras que tu as un plan et que tu feras ce que tu avais dit que tu allais faire, en fait, les gens vont être surpris au sein de l'ICANN. » Et c'est exactement ce qui s'est passé. Nous avons suivi ce que nous avons dit que nous allions faire dans les délais qui nous avaient été impartis. Et nous nous retrouvons encore dans une situation problématique parce qu'il nous faut avoir le point de vue des DPA européennes pour savoir un petit peu comment utiliser cette loi une fois qu'elle sera adoptée. Sinon, il y aura un problème, le WHOIS sera fragmenté.

Alors n'oubliez pas que mon rôle, ce n'est pas de faire le juge entre les deux camps. Il y a déjà les politiques qui sont établies par la communauté de l'ICANN avec les obligations contractuelles mais malheureusement, nous n'avons pas de politique WHOIS. Nous n'avons jamais fait le travail sur le droit privé, sur la vie privée. Mais nous avons une obligation

---

contractuelle et nous savons ce qu'il faut faire en matière de WHOIS.

Alors pendant la période, nous avons réussi à solutionner certaines choses mais nous n'en sommes pas encore à un consensus total. Donc le modèle que vous avez, c'est ce qui, à notre avis, selon ce que nous comprenons de la loi, est adéquat. C'est une distribution relativement adéquate. Et pour différentes raisons, les gens ont différents points de vue.

Mais maintenant ce qui se passe, c'est que la loi, lorsqu'elle entrera réellement en vigueur, que va-t-il se passer? Parce qu'un de points techniques dans tout cela, c'est que moi, je ne pourrais pas faire appliquer nos contrats sans connaître la loi. Nous n'avons pas de processus pour cela, il n'y a pas de politique qui couvre cette question. Donc si les DPA – et nous avons une excellente conversation avec elles, excellente conversation et je respecte énormément le travail qu'elles font. Mais si nous n'avons pas suffisamment d'autorisation de leur part avant fin mai, il y aura un WHOIS fragmenté parce qu'il est absolument impossible de forcer les parties contractantes à remplir leurs obligations qui sont définies dans les contrats. Je ne pourrais pas le leur demander parce qu'il y aura des incertitudes du point de vue juridique ; même chose pour ICANN org. Et donc cela augmentera la fragmentation.

---

Donc cela, c'est important dans les discussions que vous avez. Mais n'oubliez pas que certaines des questions que vous m'avez posées, et bien c'est en fait aux DPA qu'il faut les poser maintenant.

Alors je ne sais pas si vous avez lu le livre de recettes que nous avons publié, on l'appelle un livre de recettes parce qu'en fait, c'est une recette pour la pizza. Ce livre de recettes contient beaucoup de ces questions auxquelles nous n'avons pas de réponse encore. Cela ressort de ce que l'on va dire. Nous avons déjà pris rendez-vous avec les DPA, nous allons leur présenter nos questions. Et peu importe de quel côté les questions nous arrivent, d'un camp comme de l'autre, il faut simplement que nous ayons des réponses claires de la part des autorités de protections des données européennes.

Alors ce qui est important, c'est également le rôle des gouvernements parce qu'en fait, la protection des données, cela appartient aux gouvernements. Et nous avons la chance d'avoir représentation de ces gouvernements au GAC dans cette réunion. Donc ne me dites pas uniquement ce que moi je fais comme erreur dans le cadre de ce modèle. Allez-vous adresser aux représentants du GAC. Je l'ai dit aujourd'hui, allez embrasser les représentants du GAC. Souvent le GAC, on a l'impression que c'est quelque chose de différent. En fait, c'est

---

un véhicule ; c'est un lien direct aux gouvernements et je pense qu'on ne l'utilise pas suffisamment.

Alors ce que nous essayons d'accomplir, c'est qu'on est un petit peu coincé entre deux chaises et moi, j'ai certaines responsabilités par rapport à la communauté. Vous avez le droit de me dire certaines choses, mais je dois suivre certaines règles.

Alors est-ce qu'on en est arrivé à la fin ? Non. Ce que l'on sait, c'est que si on arrive à obtenir un modèle qui est approuvé par les DPA et bien, il y aura un problème. Il y aura un écart entre les politiques actuelles de la communauté et ce que nous, à ICANN org, on peut mettre en œuvre dans le cadre des nos contrats. La situation est mauvaise.

Donc ce qu'il faut faire, ce que vous devez faire, c'est repasser par le processus de développement de politiques et d'éclairer ceci avec le RGPD parce que le RGPD, c'est la toute première instance dans laquelle la législation a un impact direct sur nos politiques. Et on ne peut pas avoir un manque de correspondance entre ces politiques et la loi. Et donc pour avoir cette discussion entre le droit à la protection des données et le besoin d'accès aux données, tout ceci doit être équilibré. On n'y est pas encore.

Il y a beaucoup de pays dans le monde entier qui sont en train de réfléchir à d'autres solutions similaires au RGPD. Il y a une

---

tendance dans ce sens. Ce n'est pas que les gens soient mauvais mais simplement que les politiciens qui sont élus se rendent compte que tout ceci a un impact sur la société, en bien comme mal. Et donc ce que ces gens font, c'est qu'ils regardent un petit peu ce qui ne marche pas et ils essaient de trouver un moyen, avec des propositions de lois, de solutionner ces problèmes. Et voilà pourquoi il y a autant de propositions.

En Europe actuellement, il y a une loi qui est en cours de discussion qui s'appelle E Privacy, donc le droit privé électronique qui est un petit peu une extension de la discussion sur le RGPD. Et je vous promets que bientôt, on va se retrouver ici même à discuter de l'impact de cette nouvelle loi sur les droits privés électroniques sur nos politiques.

Dans le cadre du modèle multipartite, nous sommes en train de travailler à un document sur toutes les législations potentielles, donc RGPD, E Privacy, pour en fait collecter toutes ces informations. Et nous le publierons rapidement parce que c'est une bonne base factuelle de départ de discussion. Il y a des lois qui sont proposées. Si vous faites partie d'un chapitre ISOC, c'est peut-être quelque chose qui pourra vous intéresser parce que l'ICANN n'est pas une organisation politique, donc on ne va pas s'engager dans ces discussions politiques.

---

Une des choses dont on a beaucoup parlé, c'est donc la question de l'accréditation. Si vous avez un modèle d'accès par niveau, il vous faut une accréditation. Donc selon ce que moi je comprends... Je dois vous dire, je suis humble par rapport à cela mais les DPA considèrent que l'ICANN est un modèle d'auto-accréditation. Donc si on s'auto-accrédite en fait, ce serait cela. C'est ce que nous comprenons. Alors je ne sais pas si c'est effectivement cela, il faudra leur poser la question.

En général, les gouvernements se font confiance les uns les autres. Donc nous avons commencé à discuter d'un modèle d'application du GAC, donc pas opérationnel. Ce qu'on leur demande de faire – et il y a beaucoup de confusion par rapport à cela et il y a, d'ailleurs, un document qui existe là-dessus qui pourra peut-être éclaircir les choses – mais les pays du monde entier prennent des décisions par rapport à leur propre force de police. Et cette liste nous est envoyée par le GAC. Ils ont les numéros de téléphone du GAC parce que ce sont des membres qui font partie des autorités publiques. Donc il est tout à fait pratique pour eux de s'assurer que nous obtenons les informations par ce biais et que nous les fournissons aux parties contractantes.

Alors autre problème, il peut y avoir des problèmes d'accès au système WHOIS. Et donc nous avons demandé au GAC, nous avons commencé à discuter avec le GAC, de réfléchir à un code

---

de conduire parce qu'il faut qu'il y ait un code de conduite qui décrive pourquoi est-ce que cette demande d'accès aux informations est légitime. Et ensuite, il y aura inscription sur ce code de conduite mais il y a une entité externe qui va vérifier le comportement. Par exemple, l'OMPI pourrait s'occuper de cette question.

Je sais qu'il y a certaines personnes qui disent que cela change le statut du GAC. Pour moi, je ne suis pas tout à fait d'accord. Nous avons maintenant un moyen, un véhicule qui peut nous aider. Nous ne demandons pas au GAC d'être opérationnel.

Alors je suis désolé, je dois partir, nous avons des problèmes de chevauchement de séances. Mais si vous avez des questions à poser, je peux y répondre rapidement.

TIJANI BEN JEMAA : Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Si j'ai bien compris, l'élément clé dans tout cela, c'est l'équilibre entre les intérêts légitimes et les droits des personnes concernées. Donc est-ce que ceci sera mis en œuvre ?

---

GÖRAN MARBY :

Non. Je vais vous expliquer. Donc ICANN org n'intervient pas dans la discussion sur l'équilibre. De manière non-officielle, ce que je pourrais dire, c'est que c'est ce qu'on aurait dû faire dans le modèle multipartite. Mais je comprends bien depuis les discussions qui ont eu lieu au cours des six derniers mois que c'est quelque chose que nous n'avons pas pu faire. Et justement, cela montre à quel point c'est compliqué, cet équilibre.

Donc il faut qu'il y ait un modèle de conformité à la loi. Et de l'autre côté, la communauté va dire : « Voici mes lois. » Je ne peux pas inventer une nouvelle politique, je ne peux pas ignorer une politique. Donc je dois me trouver un petit peu au milieu. Et cet exercice d'équilibre, c'est cela le problème.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Göran. Merci surtout pour cette présentation sur le processus. Vous l'avez très bien présenté et je crois que cela sera utile pour que nous puissions mieux comprendre le processus. Il faut que vous sachiez que nous n'avons pas vraiment compris que vous vous adressiez aux gouvernements par le GAC. Cela n'était pas clair, non. On m'a dit : « C'est le GAC. » Donc il semblerait qu'il y a un document que vous avez distribué dans lequel il est écrit « le GAC » et pas « les gouvernements par le GAC ».

---

GÖRAN MARBY :

Vous savez, la communication existe lorsque le récepteur du message a compris ce qu'on a dit. Je crois que nous avons suffisamment communiqué. Nous avons quelque chose qui s'appelle le GAC, le comité consultatif gouvernemental. Et donc le mot du gouvernement est à la fin de cet acronyme. Et moi, je considère les choses du point de vue des DPA.

Donc oubliez le WHOIS ouvert un instant ; le WHOIS n'existe pas. C'est un peu comme de comparer le modèle d'accréditation à un système WHOIS ouvert. Mais l'accès par niveau, c'est la diligence. Donc la police, etc. pourra avoir accès à certaines choses pour aller au tribunal. Cela, c'est un modèle. On en a parlé

Alors mon problème est le suivant – qui n'est pas forcément le vôtre, d'ailleurs – mais étant données les politiques qui ont été établies par la communauté, je dois avancer sur cette ligne, je dois aller autre part, plus loin. Si par exemple vous êtes dans la société civile et que vous souhaitez des règles très strictes par rapport à cela, bien sûr que vous voulez être au milieu. Et c'est peut-être d'ailleurs ce que vont dire les DPA, on ne sait pas. Par exemple dans le document de Berlin, eux, ils disent qu'eux, ils ne font pas confiance à l'ICANN pour l'accréditation. Je crois qu'ils l'ont dit de manière très claire.

---

Donc qu'est-ce que cela veut dire? Si vous n'avez pas d'accréditation, si vous voulez y arriver, où est-ce qu'on s'arrête? Sans doute au niveau des gouvernements. Mais on va se déplacer sur cette ligne et cela, c'est une question importante.

Les gens, j'ai l'impression, pensent que je rentre dans un camp ou dans l'autre. Ce n'est pas du tout cela. Il faut que je fasse l'équilibre entre les deux. Et de l'autre côté – et je l'ai dit ce matin –, on ne s'arrête pas là. Ce qui se passe également, c'est que les gens ont accès et doivent avoir un contrat, une déclaration qui définit ce qu'ils vont utiliser pour ces données. Ils ne vont pas simplement utiliser les données pour ce qu'ils veulent. Il faut qu'il y ait un objectif spécifique d'utilisation des données. Et donc eux aussi, ils doivent répondre du RGPD. Et cela, c'est un concept important.

Nous contrôlons déjà les données dans une certaine mesure donc on n'ajoute pas un risque. Mais pensez-y un petit peu. ICANN org, pour pouvoir faire le travail que nous faisons à OCTO, doit avoir une autorisation pour que nous puissions nous occuper de la conformité. Donc ce n'est pas facile pour nous non plus. Mais je crois que pour les personnes qui travaillent dans le domaine de la cybersécurité, de la lutte contre le spam, etc., ces personnes doivent penser aussi à leurs organisations, comment est-ce que ces gens vont avoir accès aux données et quelles sont

---

leurs responsabilités lorsqu'ils ont les données en leur possession.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Göran. Si vous avez des questions pour Göran, il m'a dit qu'il [n'avait pas] de commentaire sur notre déclaration. Oui Göran, vous me l'avez dit. C'est normal, je comprends. Il a dit qu'il y avait beaucoup de mauvaise compréhension. Et cela est tout à fait normal. Et il a d'autres engagements. Donc s'il y a une question pour lui, posons-lui la question maintenant.

GÖRAN MARBY : Je lutte pour les droits de tous, pour que tout le monde puisse exprimer son opinion. Et vous devez comprendre les limitations de mon travail. J'ai appelé des personnes de toute la communauté pour demander quelles étaient leurs opinions. Je leur ai même demandé de me dire si j'étais un idiot. Je ne leur ai pas dit cela vraiment mais bon, c'est un exemple.

TIJANI BEN JEMAA : Y a-t-il des questions pour Göran ?

ELSA SAADE : Je suis au NCUC et je représente la région Asie-Pacifique. Göran, il serait peut-être important de garder à l'esprit que durant cette

---

réunion et durant l'avenir, qu'il faut penser à nos groupes de droits de l'homme dans le Moyen-Orient et en Asie. Il ne faut pas oublier qu'à travers tous ces termes techniques, tous ces processus, il y a des vraies personnes. Et nous devons nous préoccuper d'elles.

Nous avons parlé des réglementations, les réglementations maternelles comme vous l'avez dit tout à l'heure. Mais pour moi, cela pourrait être utilisé contre moi, cela pourrait violer mes droits de base en [Arabie Saoudite].

Vous savez, il y a des tas des soucis en Arabie Saoudite, il y a beaucoup de gens qui sont censurés parce qu'ils parlent, qu'ils s'expriment au Moyen-Orient. Donc nous avons beaucoup de questions de liberté d'expression. Il y a beaucoup de gens qui sont en prison parce qu'ils se sont exprimés publiquement. Donc ces mêmes gouvernements ont l'accès à toutes ces informations et ils pourraient cibler ainsi plus de personnes puisque cette information est publique. Il y a déjà tellement violations et bien sûr, qu'est-ce qui va se passer avec la confidentialité de toutes ces informations ?

Il faut vraiment nous assurer que ces histoires qui sont surpassées par les gouvernements et les entreprises dans cette sphère doivent être connues. Et je suis heureuse de voir que

---

d'autres représentants sont là pour discuter de ces questions avec moi. Mais je voulais juste mettre cette question sur la table.

GÖRAN MARBY : Vous me donnez plus de pouvoirs que j'en ai.

ELSA SAADE : Oui, je sais qu'il y a des limites mais peut-être que vous pouvez garder le sujet à l'esprit.

GÖRAN MARBY : Oui, c'est très important pour moi. Je ne peux pas parler. Si je pouvais venir au micro et je dire : « Je vais parler en ma capacité mais pas en la capacité d'un PDG de l'ICANN. »... Je n'ai pas le droit de rentrer dans cette discussion. Vous parlez de la communauté de l'ICANN mais là, moi, j'ai mes propres opinions sur ce sujet et je suis sûr qu'à cette table, nous sommes des représentants de différents groupes d'intérêt et c'est important pour nous tous.

J'aimerais... si vous voulez, pour être honnête, je l'ai déjà dit, il y a un échec dans le système après 20 ans de discussions. Et donc le WHOIS existe depuis même avant l'ICANN. Puisque j'en parle depuis longtemps, j'espère que la communauté va se rassembler pour travailler sur cet équilibre, donc avec le droit,

---

parler du droit de la confidentialité, le besoin de l'information à ce sujet.

Quand vous voyez toutes les fausses informations qui infectent votre ordinateur et qui posent des tas de soucis, il y a des tas de choses pour lesquelles on utilise l'information qui sont avantageuses. Je pense qu'il n'y a pas d'autre endroit dans le monde qui est mieux placé pour qu'on puisse avoir cette conversation parce que nous avons ici toutes les opinions rassemblées.

C'est une question importante pour moi. Ce n'est pas parce que je n'ai pas montré de leadership et que je ne veux pas faire partie de cette discussion mais c'est important que ce rôle que j'ai respecte chacun d'entre vous. Allez faire des changements si vous voulez le faire. Je dois partir malheureusement.

TIJANI BEN JEMAA :

Je voudrais remercier Göran parce qu'il vient toujours dans notre espace, il prend toujours le temps de nous parler et de discuter des sujets que nous avons choisis. Merci encore à Göran.

Et je vais quand même dire quelque chose, un mot à propos du RGPD. Vous avez dit dans l'espace Afrique à Abu Dhabi que le RGPD, c'est une opportunité pour l'ICANN. Et je suis d'accord

---

avec vous parce que l'ICANN en discute, des questions sur le WHOIS, depuis le début de l'ICANN. Et nous n'avons jamais reçu un consensus parce qu'il y a deux valeurs : la confidentialité et la transparence. Derrière la transparence, il y a beaucoup d'intérêts. Et derrière la question de la confidentialité, il y a d'autres intérêts. Ces deux parties sont très fortes, très puissantes. Donc il est difficile pour la communauté de l'ICANN de trouver un consensus. Donc ce RGPD va obliger l'ICANN aujourd'hui de trouver une solution. Donc je pense que c'est une opportunité, comme il l'a dit.

Encore une fois, je vous remercie et j'espère que la prochaine fois que nous tiendrons cette réunion, vous serez avec nous.

GÖRAN MARBY :

Si vous m'invitez, je viendrai. Vous allez peut-être le regretter.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup.

Notre deuxième orateur, monsieur Chalaby, le président du Conseil d'Administration de l'ICANN. Cherine vient de notre région, donc du Moyen-Orient et il vient toujours lorsque nous l'invitons. Il m'a aussi dit qu'il a très peu de temps à passer avec nous. Donc nous allons lui donner la parole immédiatement.

CHERINE CHALABY :

Bonjour à tous, bon après midi. C'est vraiment un plaisir d'être avec vous ici. La dernière fois que vous m'avez invité, c'était à Abu Dhabi et j'ai trouvé que la discussion était très intéressante, revigorante. C'est comme de rentrer chez moi. C'est là où sont mes racines et je suis toujours très heureux d'être parmi vous et de comprendre que vous vous attaquez à des questions très importantes. Cela permet à ce que notre voix, celle du Moyen-Orient, soit entendue au niveau mondial. Nous nous le devons à nous mais aux générations à venir. Nous devons améliorer, surtout au Moyen-Orient, l'économie numérique, l'environnement numérique pour que nous puissions tous tirer profit de la croissance socio-économique, pas seulement pour nous encore une fois mais pour la génération à venir.

Je n'ai pas préparé de discours sous une thématique spécifique, je ne sais pas combien d'entre vous sont venus à la cérémonie d'ouverture mais nous avons beaucoup discuté sur beaucoup de thématiques. Je suis là pour répondre à des questions. Je sais que vous avez déjà entendu parlé du RGPD par Göran et on ne va quand même pas parler des mêmes informations. Mais je peux vous donner quand même une perspective du Conseil d'Administration à propos du RGPD, une perspective qui sera peut-être un peu différente.

---

Le Conseil soutient à 100 % les efforts qui sont pris par le PDG, Göran. Nous voulons remercier la communauté pour tous les efforts qui ont été mis en avant pour mettre en place ce modèle intérimaire. Nous voyons cela en trois parties. Nous avons le modèle intérimaire, le programme d'accréditation et les mécanismes de mise en œuvre. Nous regardons aussi une perspective de risques. Où sont les risques ? Quelle partie sera acceptée ? Quelle partie sera rejetée ? Quelle partie va fonctionner ou pas ?

Vous avez donc entendu Göran parler du modèle intérimaire et nous savons que maintenant, nous avons les efforts cumulatifs de beaucoup de modèles qui ont été rassemblés et cela ne va pas plaire à tous. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de différences entre nous. Thomas est là d'ailleurs et je l'ai entendu parler dans la discussion ce matin. Comme vous le savez, c'est une situation très difficile et vous n'allez pas trouver la solution parfaite. Le Conseil est très heureux du progrès qui a été fait. Nous espérons que les DPA vont fournir des directives d'aide pour nous aider. Ce serait dans l'intérêt de tous s'ils le faisaient.

Quand il s'agit du programme d'accréditation, comme vous le savez, il y a discussions en cours avec le GAC. Et donc j'ai entendu Thomas dire que si l'on faisait cela, on changerait le rôle du GAC, etc. J'ai tout entendu sur cette thématique, tout ce que vous avez dit, Thomas. Il est clair qu'il n'est pas probable

---

que d'ici le 26 mai, vous aurez un système complètement en place. Si les DPA fournissent des lignes directrices, nous devons avoir un modèle d'accréditation qui soit en place.

Alors ensuite on parle d'exécution – je n'aime pas utiliser ce mot d'exécution – mais de mise en œuvre disons. Il y a différents parcours que nous pourrions suivre. Nous attendons de voir ce qu'il va se passer avant de nous diriger vers l'un ou l'autre des parcours. Il faut peut-être produire des spécifications qui soient intérimaires.

Comme vous le savez, le contrat avec les parties contractantes nous permet de mettre en place de politiques temporaires qui ne peuvent durer que trois mois et qui peuvent tout de même être renouvelées trois fois, mais qui peut-être à la fin pourraient être étendues. Il pourrait aussi y avoir un système de programme et d'autres mécanismes. Il y a des risques qui sont associés à chacune de ces propositions. Nous n'en sommes pas là, nous voulons voir quelle évolution nous allons suivre avec les DPA.

Voilà où nous en sommes à ce jour. Il n'y a rien de facile, rien de garanti, il y a énormément de risques, beaucoup de risques dans tout ce que nous faisons et nous espérons que les DPA vont nous fournir des lignes directrices. Je pense que ce serait la meilleure chose pour toutes les personnes concernées, tous les groupes

---

concernés. Nous savons où nous en sommes et nous pouvons aller de l'avant. Nous savons qu'il y a des différences et nous devons essayer de résoudre les problèmes ensemble.

Comme je l'ai dit ce matin, il y a des défis massifs devant nous. Nous devons travailler tous ensemble, le Conseil, ICANN org et la communauté. Donc encore une fois, tous ensemble, en équipe, il n'y a que comme cela que nous dépasserons les obstacles. Il n'y a pas d'autres manières de le faire.

Je vais m'arrêter ici et peut-être répondre à une couple de questions.

TIJANI BEN JEMAA :

Vous avez répondu... enfin aussi, Göran en a parlé, il a dit à Thomas : « Ce n'est pas le GAC, c'est les gouvernements à travers le GAC. » Ce n'est pas clair pour tout le monde. Même vos documents ne sont pas assez clairs à ce sujet.

De toute façon, si quelqu'un a des questions pour Cherine, il serait bon de le faire maintenant parce qu'il a très peu de temps.

NADIRA ALARAJ :

Je suis membre NomCom. Je vais parler d'autre chose que du RGPD.

---

CHERINE CHALABY :           Tant mieux.

NADIRA ALARAJ :           Je vais parler d'autre chose. Je voudrais parler des différences, ce mot que vous avez utilisé tout à l'heure ; les différences entre ICANN.org, donc ses bureaux en Europe, en contraste avec le reste du monde. Quel impact y aura-t-il là-dessus ?

CHERINE CHALABY :           Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. Vous parlez des systèmes internes de l'ICANN ?

NADIRA ALARAJ :           Oui.

CHERINE CHALABY :           C'est une piste différente par rapport à celle du WHOIS. Göran a une équipe qui travaille là-dessus de façon séparée. On n'en a pas parlé avec vous déjà ? Je ne connais pas les détails de cela mais nous savons que beaucoup d'efforts ont été mis, il y a des mises à jour qui sont faites régulièrement et nous sommes confiants que ce n'est pas un problème pour l'organisation de l'ICANN au niveau interne.

---

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Y a-t-il une autre question ?

HADIA ELMINIAWI : Ma question est celle-ci. Elle est liée...

CHERINE CHALABY : Theresa est là, elle me dit qu'elle peut répondre aux questions liées à ICANN org de ma part.

THERESA SWINEHART : Nous avons fait une évaluation avec tous les départements qui sont rentrés en contact avec la communauté pour bien comprendre le genre de données qui sont collectées et ainsi pour faire une analyse et prendre les initiatives nécessaires dans l'avenir. Nous avons un processus en place qui est donc très puissant et qui fonctionne bien.

CHERINE CHALABY : Nous serons conformes quand ?

THERESA SWINEHART : Nous serons conformes aussi vite que possible. Il y a beaucoup de mécanismes qui sont en cours et nous essayons de le faire le plus vite possible.

---

NADIRA ALARAJ : Il y aura des différences entre les processus ou les procédures des documents en Europe et dans les autres bureaux du monde comme à Singapour ou à Los Angeles ?

THERESA SWINEHART : Je vais vérifier les détails, je reviendrai vers vous. Mais nous voulons être aussi efficaces que possible pour qu'il n'y ait pas des systèmes différents à différents endroits. Mais je vais revenir vers vous avec des détails plus définis.

TIJANI BEN JEMAA : Hadia, vous voulez reprendre la parole ?

HADIA ELMINIAWI : Donc ma question est liée à la mise en œuvre du modèle intérimaire quel qu'il soit. Est-ce que cela serait fait au niveau mondial ou seulement pour les registres ou les opérateurs ou les distributeurs qui ont des données des citoyens européens ? Si cela peut s'appliquer – et si cela ne va pas être appliqué de façon mondiale –, est-ce que cela veut dire que nous aurons deux modèles en place qui fonctionneront en parallèle ?

THERESA SWINEHART : Comme vous l'avez vu dans le document qui a été publié sur ce sujet spécifique en ce qui concerne l'applicabilité, le modèle

---

sera appliqué à la zone économique européenne, mais peut-être aussi de façon mondiale, dépendamment des accords de l'ICANN avec les parties contractantes. C'est encore un domaine dans lequel nous allons travailler. Et puis bien sûr, nous sommes prêts à recevoir des contributions de votre part sur le sujet.

TIJANI BEN JEMAA : Y a-t-il une autre question ? Vous m'avez dit, madame, que vous aviez une question.

FARZANEH BADI : Quand je parle aux gens et aux gens responsables de la conformité vis-à-vis du RGPD en Europe, ils disent que les DPA d'habitude ne donnent pas de direction. Mais s'ils le font, ce ne sont pas forcément des choses qui soient certaines. Donc quand on écoute les DPA, ils nous disent : « On ne sait pas si cela va fonctionner, etc. »

D'un autre côté, je ne sais pas pourquoi l'ICANN ne prend pas une approche très restrictive pour être conforme au RGPD et ensuite, en arriver avec un accès précis lorsque tout cela sera terminé pour qu'on puisse donc mettre en place une approche à différents niveaux et toute le monde sera content.

---

**THERESA SWINEHART :** Je pense que vous aviez un dialogue avec Cherine, le directeur du Conseil. Je ne sais pas. Toutes ces discussions et ces commentaires liés aux détails du RGPD vous donneront une opportunité de parler durant les séances publiques. Le modèle qui a été proposé peut être discuté quand il s'agit de la conformité du WHOIS par rapport au RGPD. Il y a donc des conversations qui sont en cours avec la communauté. Il y a des documents qui sont publiés. Il y a encore des questions ouvertes à la communauté sur ce sujet. Donc je ne voudrais pas dévier de l'opportunité que nous avons ici pour vous de vous engager avec le président du Conseil, Cherine.

**TIJANI BEN JEMAA :** Wafa, vous voulez poser une question ? Pas trop de détails, Wafa.

**WAFI DAHMANI :** Nous parlons de la mise en œuvre. Mais j'ai entendu ce matin qu'il y a une proposition qui va venir devant la communauté qui va passer à travers un processus de PDP. Il ne s'agit pas seulement de mise en œuvre ; on n'en est pas là, on n'en est pas à ce stade-là pour le document intérimaire dont on parlait tout à l'heure.

---

THERESA SWINEHART : Oui. Quand il s'agit de la mise en œuvre, il s'agit seulement du modèle intérimaire en lui-même, pas dans le contexte du groupe de travail RDS. Ce n'est pas quelque chose que la communauté va discuter à long terme quand il s'agit de politique avec un grand P si vous voulez.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, le PDP, c'est un processus communautaire qui est très long. Et nous devons le faire d'ici le mois de mai. C'est pour cela qu'il y a un modèle intérimaire en place.

CHRISTINE ARIDA : Je voudrais faire un commentaire, pas une question, pour changer. Je suis quelqu'un qui n'a pas forcément beaucoup participé à l'ICANN, je viens, je vais, j'observe. C'est incroyable comment la communauté ICANN et ICANN org fait face au RGPD. C'est vraiment une question très complexe qui est arrivée sur la scène très rapidement.

Je sais que le WHOIS est discuté depuis longtemps mais maintenant, il y a un gros problème et l'ICANN fait un très bon travail. Je suis sûre que des solutions vont être trouvées et je voudrais remercier l'ICANN pour son travail.

---

TIJANI BEN JEMAA : Merci pour ce commentaire. Y a-t-il d'autres questions pour Cherine ? Et j'espère qu'elles ne sont pas trop détaillées. Allez-y, oui.

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : [intelligible] d'Égypte. Une petite question. Est-ce que l'ICANN pourra respecter le délai du RGPD au mois de mai ou pas ? Est-ce qu'il y a un plan de secours si cette date limite n'est pas respectée ?

CHERINE CHALABY : Je crois que tout a été dit. Nous attendons les réponses des DPA et je crois qu'une fois que nous aurons reçu leurs commentaires, ce sera plus clair. Je crois que nous devrions avoir leur réponse fin mars. Je ne sais pas Thomas, vous savez peut-être ? Fin mars à peu près. Donc on saura, en principe, à ce moment-là. Et j'imagine que Göran parlera à la communauté et nous dira un petit peu où nous devons aller.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, allez-y. Pas d'autres questions ?

---

CHERINE CHALABY : Alors je comprends bien que le RGPD est dans l'esprit de tous. Göran est le porte-parole officiel au nom de l'ICANN et au nom du Conseil. Et donc je ne veux pas rentrer dans les détails non plus moi-même parce que je crois qu'il faut respecter l'accord qui existe entre nous. Mais vous devez savoir que nous appuyons Göran à 100 %, tout son travail. Nous sommes même très heureux de l'implication de la communauté. Et donc je souhaite vraiment remercier tout le monde. Merci Thomas, Rafik, merci à toutes les personnes qui ont participé. Je crois que c'est cela, l'atout de notre communauté.

Nous avons des divergences d'opinions. Comme je l'ai dit ce matin, parfois même nous avons un discours public qui est divergent mais c'est cela, le modèle multipartite. C'est pour cela que nous sommes uniques, c'est pour cela que nous avons un système ouvert de démocratie qui nous emmène à une solution. Et certes, la solution prend plus longtemps mais je crois qu'à la fin, nous avons l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes.

Alors invitez-moi encore une fois la prochaine fois et j'espère qu'on parlera d'autre chose que du RGPD. Mais en tout cas, je suis toujours ravi de pouvoir retrouver ma famille.

---

TIJANI BEN JEMAA : Je vous invite, Cherine, à rester avec nous pour écouter la discussion, si vous avez le temps, bien sûr. C'est important.

CHERINE CHALABY : Mais vous allez parler du RGPD. Je suis désolé, je ne peux pas. Mais en tout cas, merci beaucoup. Vraiment, j'apprécie énormément.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Cherine. Nous apprécions énormément que vous preniez toujours le temps de venir nous voir. Vous nous ne dites jamais non. Alors j'ai fait exactement la même session pour l'Afrique et donc je dois quand même vous remercier parce que vous venez à chaque fois que je vous invite.

CHERINE CHALABY : Mais je suis toujours ravi de le faire.

TIJANI BEN JEMAA : Merci encore une fois.

Maintenant, on se met au travail. Alors tout d'abord, nous allons présenter le sujet et pour cela, nous avons invité deux personnes. La première n'a pas été invitée, elle fait déjà partie de la famille mais la première personne que nous avons invitée, c'est Thomas Rickert qui est directeur des noms et des numéros

---

pour eco. C'est une association du secteur de l'internet et donc Tomas connaît très bien le RGPD et il a beaucoup parlé de cette question. Donc nous l'avons invité et il va présenter le sujet de son point de vue.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup Tijani. Je crois pour moi, le plus gros enjeu, ce n'est pas le RGPD mais c'est de pouvoir me limiter à cinq minutes quand je parle de ce sujet. En tout cas, merci beaucoup de m'avoir invité à cette réunion.

Stephanie Perrin a fait une déclaration très importante ce matin lorsqu'elle a dit qu'il est malheureux qu'on doive parler d'une loi européenne. On devrait parler des droits de l'homme ; ce serait plus adapté.

Et donc cela me permet de mettre les choses en perspective parce que nous avons deux intérêts différents qui sont chacun à un bout. Donc nous avons l'intérêt de la personne concernée, ses données personnelles, les vies qui sont en jeu s'il y a infraction aux lois locales en cas de problème de démocratie ; et vous avez les intérêts des forces d'application de lois, du secteur de la sécurité qui souhaitent avoir accès à la base de données WHOIS pour faire son travail. Et ces deux camps ont raison. Et bien sûr qu'on souhaite protéger les enfants ou empêcher le hameçonnage.

---

Donc que faut-il faire ? Et bien essayer d’être conforme avec les lois en vigueur. Et le RGPD, c’est la loi dans les lois sur la protection de la vie privée qui existe ou qui émerge dans différents pays. Et cela semble être la loi la plus stricte. Donc si vous êtes conforme au RGPD, et bien en principe, vous devriez respecter les lois sur la protection de la vie privée qui existent dans le monde entier.

Alors le problème, c’est qu’il y a un système qui est ouvert depuis très longtemps, depuis plusieurs années. Et les gens se sont dit « Pas de problème, le système va rester ouvert. », même si les autorités de protection des données disent depuis très longtemps que le système actuel est illégal. Alors je vais limiter mes commentaires à la partie WHOIS du RGPD. Certes, le RGPD est un sujet beaucoup plus large, donc il faut déjà parler de ce qui est collecté, qu’elles sont les données qui sont entières, quel est le rôle des opérateurs de secours, tout ceci. Mais je vais uniquement parler du WHOIS pendant quelques minutes.

Alors il y a énormément de progrès dans la proposition, dans le livre de recettes de l’ICANN. Mais malgré tout, le document manque certains éléments parce qu’en fait, il y a des titres et les attentes de l’ICANN, c’est qu’on envoie ceci aux DPA et les DPA vont remplir les trous. Et pour moi, cette attente, elle va être déçue parce que les DPA ne vont pas faire le travail de l’ICANN, des parties contractantes en tant que contrôleur. Et donc c’est

---

vraiment là-dessus qu'il faut travailler avec l'ICANN pour informer l'ICANN, pour arriver à un modèle révisé, un meilleur livre de recettes qui contienne davantage de détails.

Alors je voudrais que les choses soient très très claires. Le livre de recettes représente une amélioration énorme par rapport à ce qu'on avait avant. Il y a énormément de choses qui sont très positives. Et Göran a dit qu'il y avait des personnes qui n'étaient pas contentes. Je ne suis pas parmi ces personnes. Moi, je suis content du travail qui été fait à l'ICANN, mais il reste encore des choses à faire.

Alors je vais vous donner un exemple. On parle d'accès sécurisé, on parle d'intérêts légitimes. Mais on met tout cela dans un même panier d'utilisateurs accrédités qui ont accès à des données qui sont derrière un pare-feu ou derrière un accès sécurisé. Mais attention, il y a des nuances. Par exemple, les avocats qui s'occupent des marques de commerce souhaitent vérifier que les critères pour les procédures URS ou UDRP sont très présentes. Et donc cela, il faut le considérer de manière complètement différente que si c'est un accès des forces d'application de la loi. C'est différent. Et il y a également les autorités de loi aux États-Unis et dans l'Union européenne. Ensuite, il y a la communauté des marques de commerce. À quoi cette communauté a-t-elle accès du point de vue juridique ? Et ensuite, il y a les demandes d'accès pour recherches inversées

---

pour des données dans le WHOIS qui sont des données historiques, donc le WHOWAS pour ainsi dire. Donc c'est encore différent. Ensuite, il y a tout le secteur de la sécurité qui a besoin de données pour ses enquêtes et les gouvernements qui souvent s'appuient sur des organisations privées pour leur propre service de renseignements.

Donc comme vous voyez, nous avons beaucoup de clients du WHOIS qui souhaitent avoir les données à des fins différentes. Tout le monde parle des objectifs, pourquoi le WHOIS est une bonne ressource, etc. mais comme la Commission européenne l'a dit, non seulement il faut un objectif mais aussi un motif juridique. Donc il faut absolument qu'il y ait un raisonnement juridique pour définir qui aura accès à quoi de manière très détaillée. Et donc il faudra avoir un raisonnement différent pour le secteur des marques de commerce, pour ceux qui veulent faire de la sécurité et pour ceux qui s'occupent de l'URS et de l'UDPR.

Alors pourquoi les choses sont difficiles? Et bien le groupe Article 29 a dit à l'ICANN ce que l'ICANN doit faire. Mais ils n'ont pas donné beaucoup de détails par rapport à ce qui pourrait être fait. Et ensuite, vous avez les gouvernements, la communauté européenne ainsi que le GAC qui ont peur que toutes ces informations ne soient pas aussi disponibles que précédemment. Et donc ils demandent à l'ICANN et aux parties

---

contractantes de laisser les choses aussi ouvertes que possible. Mais ensuite, ils disent : « Mais attention, il faut que vous soyez conforme au RGPD et aux lois en vigueur dans les différents pays. » Mais ils ne nous disent pas comment faire et comment est-ce que ces différents intérêts peuvent être réconciliés.

Et donc nous, il faut absolument qu'on pousse nos représentants du GAC, et je crois qu'il a tout à fait raison, Göran. Peut-être que vous n'avez pas envi d'aller embrasser vos représentants du GAC, je préfère leur payer à boire. Mais ceci état, vous devez les éduquer. Lorsqu'ils ont des demandes qui sont basées sans doute sur les demandes de forces d'application de la loi, ils doivent avoir une explication juridique qui puisse être utilisée par l'ICANN et par la communauté pour alimenter le livre de recettes. C'est cela qu'il nous manque.

Donc pour résumer, ce que nous avons vu avec le document de l'ICANN, c'est un grand progrès mais il y a des trous, il y a des lacunes. Donc il faut remplir tout ceci sur la base des points de vue de la communauté pour voir ce qui peut être fait, ce qui ne peut pas être fait. Il faut aussi pousser les gouvernements à nous donner leur avis du point de vue juridique par rapport à ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait. Je ne sais pas si c'est le groupe Article 29 qui peut le faire. Je pense que l'Article 29, c'est les DPA donc c'est différent, ce n'est pas les gouvernements.

---

Voilà, je fais une pause, j'ai parlé plus de cinq minutes. Merci pour votre patience.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Thomas. En fait, on aime bien quand vous parlez. C'est très intéressant, donc il n'y a pas de problème, vous pouvez continuer. Mais malheureusement, nous n'avons pas assez de temps. Par contre, je vous invite à rester avec nous ; comme cela, pendant la discussion, vous pourrez nous éclairer un petit peu.

En ce qui concerne le RGPD, les exigences sont très strictes sur la collecte des données, sur le stockage des données, sur le traitement des données et sur la rétention des données également. En Europe, est-ce que vous avez un plan de mise en œuvre, un guide mise en œuvre pour tous ces éléments du RGPD ?

THOMAS RICKERT :

Les grandes parties contractantes sont allées voir des avocats et ont essayé de voir comment mettre en œuvre un plan pour le 25 mai. Tout le monde espère que l'ICANN trouvera un modèle provisoire qui pourra être utilisé, mais si l'ICANN n'arrive pas à trouver un modèle assez solide, et bien ses parties contractantes feront ce qu'elles doivent faire pour être en conformité. Il n'y a

---

pas de vraie solution et la solution, c'est ce qu'a dit Farzaneh tout à l'heure en partie. Je crois que les acteurs vont être conservateurs au début et petit à petit, lorsque les gouvernements et le groupe Article 29 nous diront un petit peu plus sur ce qui peut être fait, les choses seront un peu plus libérales. Mais nous pouvons leur poser des questions à ces DPA. Nous espérons qu'elles répondront et malgré tout, je ne suis pas sûr qu'elles soient aussi directes qu'on le souhaite.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, il y a la question de la protection de données en général. Ce n'est pas uniquement la question du WHOIS.

THOMAS RICKERT : Oui, tout à fait. Il y a un certain nombre d'inconnus parce que le RGPD a plusieurs closes qui sont ouvertes. On ne sait pas exactement comment est-ce que ceci sera interprété par les DPA et par les ordonnances dans les tribunaux. Mais il y a beaucoup d'avocats qui aident les sociétés à être conformes avec les données des consommateurs, les données des employés et également pour s'assurer que les systèmes externes sont conformes.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup.

---

Je vais maintenant passer la parole à Farzaneh qui est la personne qui a proposé ce sujet pour l'espace Moyen-Orient et qui est également notre secrétaire pour la déclaration. Donc je vais lui donner la parole.

FARZANEH BADI :

Merci Tijani. Alors j'avais suggéré ce sujet et j'ai eu l'approbation de la liste de diffusion parce que non seulement on en parle actuellement dans la communauté, mais c'est également quelque chose qui a un impact sur la protection de la vie privée des titulaires de nom de domaine au Moyen-Orient. C'est vraiment un sujet important et notre communauté au Moyen-Orient doit en parler. Et il faut aller au-delà de la conformité au RGPD parce qu'il faut que la question de l'anonymisation des données et du WHOIS, la protection des données dans le WHOIS soit abordée.

Alors nous avons une loi. Du coup, cette discussion refait surface. Nous avons maintenant l'opportunité de faire des commentaires sur le modèle proposé par l'ICANN, mais je souhaite également mettre l'accent sur le fait qu'il faut qu'il y ait un modèle international qui ne soit pas limité à l'Europe.

Alors nous avons un peu de retard donc je ne vais pas passer en détail dans toute la déclaration. Il y a des commentaires sur ce document qui ont été fournis. Alors il y a une chose : il faut

---

absolument que cette déclaration soit envoyée rapidement parce que l'ICANN a besoin de commentaires assez rapidement. Donc nous devons travailler sur cette déclaration en quelques jours. Donc voilà.

Maintenant, je passe la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Rafik a énormément contribué à cette déclaration dont on va lui demander de la lire.

RAFIK DAMMAK : Merci.

Nous, les membres de la communauté du Moyen-Orient, participons à la réunion de l'ICANN61, la réunion publique qui se trouve à San Juan à Porto Rico. Nous participons à la séance de l'espace du Moyen-Orient en ce 12 mars 2018 pour discuter de la conformité du WHOIS au RGPD.

Les titulaires des noms de domaine et la question de la protection des droits privés dans le WHOIS, surtout au Moyen-Orient, n'a pas été suffisamment étudiée à l'ICANN. Nous sommes heureux que cette nouvelle loi, le RGPD, attire l'attention sur cette question très importante. Nous croyons que l'objectif du WHOIS doit être aligné avec la mission de l'ICANN et

---

le reste. Cela veut dire que si l'accès aux données du WHOIS doit être pris en considération, la collecte des données dans le WHOIS doit être minimisée pour accomplir les objectifs limités et bien définis, conformes à la mission de l'ICANN.

Le RGPD a des implications au niveau international et n'a pas uniquement un impact sur l'Europe. Il a ouvert la porte vers une meilleure protection des données et peut aider la communauté de l'ICANN à trouver de meilleurs moyens de protéger les données des titulaires de nom de domaine et également, fournir un accès à ces données conformément à la mission de l'ICANN. Donc notre communauté suit avec attention les discussions relatives au RGPD au sein de la communauté de l'ICANN et soutient un modèle de conformité qui est une approche internationale et qui en même temps ne soit pas uniquement restreint à l'Europe.

L'ICANN a fournit trois modèles intérimaires pour la conformité au WHOIS avec le RGPD. Et actuellement, il existe un autre modèle intérimaire qui a été soumis pour le point de vue de la communauté. Il existe des préoccupations par rapport à ce modèle. Tous les modèles suggérés permettent toujours la collecte de données dans une mesure maximale et le WHOIS détaillé est préservé. Ceci soulève des préoccupations parce que les modèles ne sont pas nécessairement conformes au RGPD. Ils ne semblent pas être conformes au principe de minimisation

---

des données et ils peuvent être en infraction avec la protection des données privées. Si ce document décrivant le modèle fournit sa propre interprétation des objectifs de service du WHOIS, les objectifs existants légitimes sont toujours en cours de discussion et doivent être définis par la communauté. Et la définition des intentions doit être justifiée.

Nous souhaitons que l'organisation ICANN, la communauté ICANN également prenne en compte les questions suivantes dans le cadre de l'élaboration de politiques ou de la mise en application de modèles pour la conformité du WHOIS au RGPD.

Premièrement, le modèle à plusieurs niveaux suggéré par l'ICANN qui permet accès aux données ne doit pas rentrer dans le détail par rapport à la certification. Nous sommes très préoccupés que l'un des modèles suggérés puisse évoluer du statut provisoire au statut permanent. Et les préoccupations soulevées par la communauté ne seront à ce moment-là pas vraiment traitées. Nous sommes donc du point de vue que tout modèle de certification doit être formulé dans le cadre d'une consultation avec la communauté.

Deux, les données qui sont disponibles de manière publique dans le WHOIS pour les personnes du Moyen-Orient peuvent créer certains enjeux et avoir des conséquences dévastatrices sur les titulaires. Ceci nécessite une attention particulière et un

---

travail de consultations sur de meilleurs mécanismes de protection des données. La prise de conscience par rapport au service d'enregistrement fiduciaire et au service d'anonymisation n'est pas très élevée dans le Moyen-Orient. Dans certains pays, il s'agit de 10 % au total. Ceci illustre le fait que les titulaires de nom de domaine, soit ne connaissent pas ces services ou ne savent pas que leurs informations seront publiées publiquement. Donc nous demandons à l'organisation ICANN et à la communauté ICANN de prendre en considération ces préoccupations dans le cadre de leurs discussions de cet accès sur plusieurs niveaux. Les données du WHOIS détaillé dans le modèle récemment fourni sont partagées avec des parties tierces sans justification claire. Ceci accroît le risque que les données soient utilisées pour des objectifs différents de ceux définis lors de la collecte.

Quatrièmement, les titulaires de nom de domaine IDN et ceux qui n'utilisent pas l'alphabet latin pensent qu'il est très important de considérer l'impact de la mise en œuvre de cette translation et translitération des coordonnées des données privées des titulaires des noms de domaine. Ceci est important dans le contexte du Moyen-Orient étant donné les nombreuses langues, l'alphabet arabe et les IDN. Nous avons donc différentes langues : arabe, farsi, urdu, sindhi, etc.

---

Nous souhaitons souligner le fait que nos préoccupations par rapport à la protection des données vont au-delà de la conformité de l'ICANN avec le RGPD en ce qui concerne les données du WHOIS. Nous souhaitons que les services soient dans l'esprit de la préservation des données des titulaires, tout en réduisant la collecte des données au minimum requis pour l'objectif défini, le stockage des données dans un seul endroit et la restriction de l'accès public.

Nous vous remercions par avance d'avoir pris en considération les questions que nous avons soulevées en ce qui concerne la protection des données privées.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci pour cette présentation. Y a-t-il un commentaire sur la déclaration ? C'est la personne qui l'a lue qui va le faire.

RAFIK DAMMAK :

Il y a un commentaire que nous devons faire parce que nous, lorsque nous avons rédigé cette déclaration, nous étions entre deux phases. Nous n'avions pas encore toutes les informations. Donc nous devons garder à l'esprit que si nous devons faire des changements, ils pourraient se faire puisque nous avons un problème de temps.

---

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Ce modèle est une évolution intéressante par rapport aux quatre premiers modèle qui avaient été proposés : modèle 1, 2A, 2B et modèle 3. À tous les niveaux, c'est une bonne évolution. Mais nous avons encore des problèmes. Je ne vais pas commencer par donner mon opinion mais je vais demander à ce qu'il y ait une discussion sur cette déclaration. Qui veut commencer ?

ABDALMONEM GALILA : Au niveau de la déclaration, dans le paragraphe numéro 3, si je vous comprends bien, vous voulez dire en disant WHOIS détaillé, vous parlez du registre détaillé. C'est vrai ? En Afrique, nous avons des registres détaillés, pas des WHOIS détaillés. Comment est-ce que vous contrôlez cela ?

TIJANI BEN JEMAA : Je vais vous expliquer ce qu'est un WHOIS détaillé.

ABDALMONEM GALILA : Le registre détaillé, il y a une différence avec le WHOIS détaillé.

TIJANI BEN JEMAA : Non, non, ce n'est pas cela. Il s'agit du contenu des données et le montant des données. À un certain moment dans l'ICANN, comme je vous l'ai dit, nous avons discuté de ce sujet. Nous en

---

parlons depuis le début de l'ICANN. Nous essayons de trouver un consensus dans la communauté. Nous n'avons jamais pu le faire parce que comme je vous l'ai déjà dit, les intérêts sont très différents. Et il y a encore une fois de intérêts très différents et très puissants des deux côtés.

À un certain moment, nous avons eu une petite évolution dans ce sens. Nous avons pu définir deux genres de WHOIS, le WHOIS détaillé et l'autre WHOIS. Le WHOIS résumé, c'était un montant de données plus restreint. À ce moment-là, on se disait qu'on enverrait aux registres les WHOIS résumés. Et maintenant on a décidé de donner les WHOIS détaillés aux registres. Et pour moi, c'est là où il y a un problème.

J'ai deux mains.

NADIRA ALARAJ :

Il y a certains points sur les registres et les données. Les données qui sont collectées par les ccTLD dans certaines régions, ces ccTLD sont enregistrés au niveau national. Par exemple .ps, c'est ouvert au monde entier. Donc certains des ccTLD ne seront pas affectés parce qu'il n'y a pas de registre européen à leur niveau local. Donc je ne sais pas comment on peut considérer cette partie de la déclaration.

---

**TIJANI BEN JEMAA :** Quand il s'agit des ccTLD, nous n'aurons pas de problème, pas tous les ccTLD, disons. Dans nos pays au moins, les ccTLD et leurs utilisateurs sont des entreprises. Donc si vous êtes au service d'Européens, si vous êtes en Europe, vous devez être conforme au RGPD. S'il y a des utilisateurs de .ps par exemple en Europe, là, vous devrez être conforme avec le RGPD.

**NADIRA ALARAJ :** Oui, je comprends, mais donnez des détails.

**ORATEUR NON-IDENTIFIÉ :** On ne parle pas de ccTLD ici parce qu'ils ont leurs propres politiques, ils sont sujets à leurs propres lois locales. Ils n'ont pas de contrat avec l'ICANN. Donc cela ne s'applique pas, il n'y aura pas d'effet sur eux, il n'y aura pas d'impact sur eux.

**TIJANI BEN JEMAA :** Hadia ?

**HADIA ELMINIAWI :** Je voudrais aller vers le paragraphe numéro 4 qui parle « L'ICANN a fournit trois modèles intérimaires. » Je voudrais clarifier quelque chose, deux points à mon idée. Ce n'est peut-être pas l'opinion de tout le monde mais moi, je vois les choses comme cela, c'est comme cela que je les comprends.

---

Si nous allons au paragraphe numéro 4 encore une fois, la quatrième ligne du paragraphe... pardon, la cinquième ligne du paragraphe, cela pose des inquiétudes parce que le modèle ne sera pas forcément conforme au RGPD. Ils ne suivent pas les principes de la minimisation des données.

Cette phrase est là mais elle n'est pas conforme. Quand on parle de la conformité vis-à-vis de la minimisation des données, vous savez, c'est lié à la collecte des données avec pour but de collecter les données.

Donc ce document fournit un but pour la collecte. Mais ce qui manque, c'est la logique ou du moins le lien entre le but et les informations requises. Si cette rationnelle est là, peut-être que cette phrase ne devrait pas être ici. Donc je pense que le modèle qui est présenté, il manque un lien, une rationnelle entre la collecte des données et le but de la collecte de ces données.

Et ensuite, j'ai une deuxième chose à mentionner. La phrase qui dit « Elle pourrait être en violation par rapport à la confidentialité des titulaires de domaine. » Si je comprends bien cette partie du paragraphe, ils pourraient donc être en violation parce qu'un fois encore, l'interprétation de la mise en œuvre de l'équilibre entre les intérêts légitimes et les droits des données n'est pas encore en place. Donc une fois que l'interprétation de

---

la mise en œuvre sera faite, nous n’aurons peut-être pas de problème de violation de confidentialité des titulaires.

TIJANI BEN JEMAA :

Comme Rafik l’a dit, nous allons changer cette déclaration parce que nous avons de nouveaux éléments à apporter. Donc j’aimerais pouvoir discuter des principes, des idées mais pas forcément du contenu précis parce qu’il y aura des changements. Logiquement, cela va changer. Donc je demande à l’équipe de rédaction de revenir sur cette déclaration après cette réunion et de la mettre à jour par rapport à ce qui a été discuté autour de la table.

HADIA ELMINIAWI :

J’ai déjà commenté sur le document. Et quand on parle de la minimisation de données – d’ailleurs, c’est vous qui en avez parlé de cela – bien sûr, le modèle ICANN doit appliquer ces principes comme cela a été déclaré. Ce n’a pas été déclaré par moi mais par les avocats en Europe. Et aussi comme Thomas l’a mentionné tout à l’heure, il va peut-être y avoir des problèmes de violation parce qu’il n’y a pas de minimisation de données. Et quand je parlais à John Jeffrey – qui est là d’ailleurs - et que je lui demandais si les données qu’ils allaient collecter seraient en conformité, il m’a dit : « On n’a jamais dit que ce serait conforme. » Donc vous voulez nous en parler d’ailleurs ?

JOHN JEFFREY :

Je ne sais pas si j'ai bien dit cela. Mais ce que l'on voulait dire, nous faisons des tests sur la conformité par rapport au RGPD. Le livre de recettes que nous avons mis à jour vous fournira... Je pense qu'il était là tout à l'heure, on peut vous le renvoyer. Il y a en attachement les spécifications pour chacun des éléments. Il peut y avoir plus de détails sur ce qu'a dit Thomas. C'est la première version préliminaire de ce livre de recettes si on peut dire. On vous donnera plus d'informations. Nous avons collecté beaucoup d'informations sur les éléments de données individuelles et [si beaucoup de groupes différents en parlent].

D'ailleurs, je suis désolé, je suis arrivé trop tard dans cette réunion mais j'ai entendu les conversations. Donc tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est un petit peu tôt pour faire une analyse. Beaucoup de groupes dans la communauté nous fournissent encore des informations pour que nous puissions les mettre dans ce livre de cuisine et faire une analyse formelle. Et cela, nous le fournirons à la fin du processus. Nous avons soumis un modèle intérimaire et un livre de recettes pour les DPA. Les DPA peuvent donc contribuer pour nous aider. Il y a beaucoup d'éléments, beaucoup d'adresses, beaucoup d'informations que nous allons apporter. Nous allons voir si cela peut être inclus, que ce soit un modèle d'accréditation ou que ce soit après l'accréditation de ce modèle, etc.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci John Jeffrey. Je voudrai donc recadrer ce débat. Qui a lu le RGPD ? Qui a lu quelques parties du RGPD ? Bon, c'est très bien.

Le RGPD concerne les données, les données personnelles. Donc tout ce qui a à faire avec les données personnelles se trouve dans le RGPD: la collecte des données, le stockage et la rétention et la gestion. Donc pour collecter les données, vous devez avoir un but. Vous ne pouvez pas collecter des données plus que ce dont vous avez besoin pour vos buts. Donc il faut définir le but et c'est un problème pour moi parce qu'on aurait dû commencer par définir ce but. Il y a des personnes qui me disent : « Ah, c'est déjà dans les statuts. » Je n'en sais rien mais je ne comprends pas cela.

Nous avons besoin d'un but pour la collecte des données. Et ensuite, lorsque les données seront collectées, d'ailleurs même avant, il faut qu'il y ait un consentement de la part du titulaire des données. Si vous n'avez pas ce consentement, vous ne pouvez pas collecter les données.

Quand il s'agit du traitement des données, cela est très détaillé. Vous ne pouvez pas traiter les données des personnes s'ils ne l'acceptent pas. Donc ils disent que si le but de la collecte de ces données n'est pas valide, vous ne pourrez pas utiliser ces données. Il ne vous est pas permit de les utiliser. Quand il s'agit

---

de leur rétention, je pense qu'il s'agit de deux ans. De toute façon, nous ne pouvons pas utiliser ces données.

JOHN JEFFREY : Regardez les détails du livre de recettes. Nous avons essayé de fournir des justifications pour tous ces éléments. Et nous avons demandé aux DPA de nous donner des informations sur les buts de cette collecte de données.

THOMAS RICKERT : Je pense que nous pouvons passer à l'Adobe. Tout d'abord, si vous voulez, vous pouvez utiliser le livre de recettes, vous pouvez regarde les paragraphe 5 et 6 qui parlent du traitement des données et cela explique toutes les bases juridiques. Vous avez donc un catalogue juridique qui concerne le consentement. Vous pouvez traiter les données si vous avez le consentement de l'utilisateur. Mais ce doit être un consentement informé. Et ce consentement peut-être retiré n'importe quand. Alors c'est 61A.

Et vous avez ensuite le traitement des données. Il y a la performance de contrat. Si vous utilisez les données dans cela, vous n'avez pas besoin du consentement. Si vous allez en ligne pour acheter un livre par exemple et que vous commandez un livre, forcément, la personne a besoin d'un nom ou d'une adresse pour envoyer le livre. Donc le but de l'envoi de ce livre

---

est logique. Donc après cela, vous savez, il y a des lois qui permettent de garder les factures pour cette vente. Mais par exemple, il y a des limites dans les données qui peuvent être conservées.

Si les forces de l'ordre me demandent des informations, alors là en tant que vendeur, je peux faire passer ces informations et ces données. Ensuite, nous avons les sujets de traitement de données qui ne sont pas forcément importants. Mais il y a du traitement de données qui est basé sur les droits légitime, et c'est de cela que l'on parle ici.

Chaque étape de traitement, que ce soit la collecte, le transfert, les modifications, toutes ces activités de traitement sont concernées. Donc vous avez besoin d'un but plus une initiative juridique dans chaque étape du traitement. Il faut passer à travers donc tout cet exercice et voir ce que doit faire un titulaire pour enregistrer son nom de domaine.

Si vous avez besoin de ces données pour enregistrer un titre de domaine, cela est couvert dans le contrat. Vous avez une obligation juridique et vous avez un but puisque vous avez enregistré un nom de domaine. Mais bon, les données ne vont pas être forcément publiées dans le WHOIS. Donc cela ne sera peut-être pas vraiment couvert, mais il pourrait y avoir des intérêts par rapport aux forces de l'ordre pour pouvoir publier

---

ces données. Et cela pourrait être un intérêt légitime. Mais il faut équilibrer tout cela avec les personnes intéressées. Donc ça, c'est le défi le plus compliqué et c'est là qu'on a besoin des DPA et des gouvernements.

Je suis désolé si cela prend beaucoup de temps mais ce sont des mécanismes de base avec lesquels vous devez travailler. Je recommande d'aller voir l'Article 5 et 6.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Thomas. John Jeffrey ?

JOHN JEFFREY : Vous devez lire les détails sur ce qu'on présente sur ce modèle. Cela fournit des informations sur l'utilisation des données. Par exemple lorsque nous avons commencé à discuter avec les DPA, certains membres de la communauté disaient que l'ICANN aurait toutes ces informations, qu'ICANN aurait le contrôle. ICANN n'utilise ces données que pour des utilisations très limitées. Par exemple quand il s'agit de la rétention des données ou le transport d'enregistrements entre les opérateurs et les distributeurs de registres, ils utilisent toutes ces données pour les contrats. Donc l'utilisation légitime, c'est vraiment un défi.

Ce que je voudrais vous dire, c'est de ne pas assumer seulement sur la loi, basé sur la loi ou sur ce que les autres personnes vont

---

vous expliquer. Mais il faut aussi faire référence à toutes les lois spécifiques qui sont alignées avec cette thématique. Nous pouvons vous fournir plus d'informations. Nous allons essayer d'améliorer les informations. Il y a beaucoup de travail à faire.

TIJANI BEN JEMAA : Nous n'avons plus assez de temps. S'il n'y a pas d'autres personnes qui veulent prendre la parole, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce modèle en question. Collecter le WHOIS détaillé et le stocker à quatre endroits, les titulaires, l'opérateur, le distributeur et l'agent [escrow] et l'ICANN. Et après, on dit que ce n'est pas public. Le lien est très facile à faire.

THOMAS RICKERT : Vous savez, ce n'est pas vrai. ICANN ne stock pas les données.

TIJANI BEN JEMAA : Cela n'est pas un problème, donc trois endroits. Je ne comprends pas pourquoi nous collectons autant de données comme nous le faisons dans le WHOIS détaillé. Et pourquoi nous avons à faire passer toutes ces données à toutes les étapes ? C'est la minimisation des données et je ne vois pas cela. Cela ne va pas marcher si l'on continue à faire les choses de la même manière.

---

Il y a un autre point, c'est l'auto-accréditation. Et cela, c'est quelque chose qui, à mon avis, ne pourrait pas être accepté parce que là, tout serait public. Ce serait très facile de faire cela soi-même pour accéder aux données. Donc le modèle ou le processus d'accréditation est en cours et je pense que c'est un point très controversé au sein de cette discussion.

JOHN JEFFREY :

Le modèle d'auto-accréditation de l'ICANN serait d'accord avec vous. Nous ne sommes pas d'accord, il ne devrait pas y avoir un modèle d'auto-accréditation. Il faudrait que ce soit plus formalisé pour que nous puissions mettre en place un code de conduite, un ensemble de réglementations pour que les personnes aient accès au WHOIS qui n'est pas publié. Il devrait y avoir des exigences qui soient mises en place pour que nous puissions être conformes aux différentes lois.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci John Jeffrey. Il y a quelqu'un qui veut prendre la parole ?  
Oui.

FARZANEH BADI :

En ce qui s'agit de l'accréditation, je ne sais pas si nous voulons faire une mise à jour dans ce sens. Mais à mon avis, lorsqu'il s'agit d'accréditation, je pense que le GAC pourrait être

---

responsable pour communiquer avec les agences des forces de l'ordre, mais pour être honnête, pas pour d'autres sujets.

Je fais un compromis ici parce que comme je vous l'ai déjà dit, certains gouvernements et certaines agences des forces de l'ordre ne protègent pas forcément leurs citoyens. Je ne vais pas mettre cela dans la déclaration parce que nous n'aurons pas de consensus dans ce sens-là. Mais c'est un compromis. Donc encore une fois, nous devrions mettre cela dans la déclaration. Il faut qu'il y ait consultation avec la communauté.

TIJANI BEN JEMAA :

Le forum public va commencer maintenant. Nous devons donc fermer cette séance. Je vais passer la parole à Christine.

CHRISTINE ARIDA :

Je pensais que nous pourrions discuter plus à propos de cette déclaration mais en attendant, le point numéro 4 devrait être reconsidéré. Je ne comprends pas vraiment comment on peut parler de la traduction et de la translittération. Je ne vois pas ce que cela a à faire avec la confidentialité.

---

TIJANI BEN JEMAA : Je vous invite tous à intégrer la rédaction de la déclaration parce que tout cela va être refait. Christine, venez nous aider pour le faire.

Je voudrais vous remercier tous pour cette discussion intéressante. Je voudrais surtout remercier Thomas Rickert, John Jeffrey et Theresa qui sont restés avec nous jusqu'à la fin de la séance. Je vous remercie d'avoir passé du temps avec nous et j'espère que cette séance vous a aidé à mieux comprendre et à mieux comprendre ce qui va se passer dans l'avenir parce que moi, je ne sais pas ce qui va se passer dans l'avenir personnellement. On verra bien. C'est très difficile.

Merci à tous. La séance est donc fermée. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**